

Les élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011

Vous aurez à voter pour vos représentants aux commissions administratives et comités techniques. Les instances paritaires de concertation ont été mises en place dans la Fonction Publique en 1947. Elles constituaient la première reconnaissance du droit à l'expression et au contrôle pour les personnels, avancée importante pour les salariés et le mouvement syndical par rapport aux décisions arbitraires et à l'opacité d'antan. Vous aurez 4 votes à effectuer : pour les commissions administratives paritaires départementale (CAPD) et nationale (CAPN) et pour les comités techniques académique(CTA) et Ministériel (CTM).

La transparence et l'équité : un enjeu démocratique essentiel !

Voter pour les délégué(e)s SNU.ipp/FSU aux commissions administratives paritaires départementale et nationale, c'est voter pour la défense collective, le respect des droits des collègues, pour la transparence et l'équité.

Comités Techniques académique (CTA) et ministériel (CTM) : Liste FSU

10 représentants pour l'ensemble du personnel (enseignants des premiers et second degrés, et non enseignants) au CTA et 15 représentants au CTM.

Les nouveaux CT sont élus directement par les personnels. Le résultat des votes détermine la représentativité des organisations syndicales et les moyens qui leur sont alloués. La représentativité ainsi calculée permet aux organisations syndicales de participer aux négociations et à la signature d'accords. Ces accords, pour être appliqués devront être majoritaires et doivent se traduire ensuite par l'adoption d'une Loi, et de décrets réglementaires.

Les comités techniques sont consultés sur les questions suivantes, notamment sur les projets de textes relatifs :

- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
- aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles.

Commission Administrative Paritaire Départementale) C.A.P.D. : Liste SNU.ipp/FSU

10 représentants pour les enseignants du 1er degré élus par l'ensemble de la profession.

La CAPD statue sur les questions concernant la carrière des personnels :

- Mouvement initial et complémentaire.
- Exeat.
- Vérification du barème des permutations.
- Avancement, promotions.
- Changement de corps (d'instituteur à PE).
- Accession à la Hors Classe.
- Liste d'aptitude à la direction d'école.
- Formation ASH.
- Formation continue.
- Réadaptation et réemploi.
- Questions disciplinaires (rares).

Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) : Liste SNU.ipp/FSU

Elle aborde les questions qui ne peuvent être traitées qu'au plan national : mutations inter-départementales, répartition des stagiaires dans les centres de formation spécialisés (CAPA-SH, psychologues scolaires, directions d'établissements spécialisés), nominations dans les territoires d'outre-mer, avancement des personnels détachés.

Pour une école au service de la réussite de tous : un enjeu de société

Voter pour les délégué(e)s FSU aux comités techniques, c'est voter pour la défense d'un système éducatif au service de la réussite de tous. Les revendications défendues pendant les comités techniques sur la carte scolaire, le respect des seuils, les règles statutaires, la formation des enseignants, les conditions de travail et d'enseignement font l'objet de débats réguliers avec la profession. Ces débats nous permettent de construire le projet de la FSU.

Dossier «élections», Caroline MARCHAND

Ces élections détermineront la représentativité des syndicats. A partir de ces résultats, le ministère attribue les moyens de décharge de service aux organisations syndicales qui sont ensuite réaffectés aux sections départementales.